**L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse**

Extrait du Communiqué de presse de la commisson de la politique de sécurité CPS-N le 24-1-2023

## Révision totale de la Loi sur les douanes

La CPS-N propose, par 14 voix contre 10 et 1 abstention, de charger le département fédéral des finances (DFF) de remanier le projet en collaboration avec les cantons, d'élaborer des propositions de formulation consolidées sur les points controversés et de les soumettre à la commission. La commission souhaite ainsi répondre aux préoccupations de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) concernant la délimitation des compétences entre l’office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF) et les cantons, l'intégration dans le code de procédure pénale, le respect de la constitutionnalité et de la protection des données. Dans ce contexte, elle salue le fait que la cheffe du DFF ait mis sur pied un groupe de travail conjoint DFF-cantons chargé d’élaborer une proposition de solution consolidée d’ici à la fin mars 2023. Partant, la CPS-N souhaite examiner ces propositions lors de sa séance d’avril 2023 et va demander à la Commission de l’économie et des redevances du Conseil national (CER-N), chargée de l’examen de ce dossier, de ne reprendre ses travaux qu’au mois de mai. La CPS-N estime que ce calendrier serré se justifie au vu de l’impact que la révision a sur les milieux économiques.

Une minorité de la commission aurait souhaité renvoyer le projet au Conseil fédéral, estimant que les réserves des cantons, mais aussi d’autres milieux, ne pouvaient pas être éliminées de façon satisfaisante dans le cadre d’un simple toilettage. Elle souhaitait que le projet soit retravaillé en profondeur et soumis à une nouvelle procédure de consultation ordinaire.

Dans le cadre d’un co-rapport à la CER-N, la commission avait décidé, le 10 octobre 2022, de former une sous-commission et de charger celle-ci d’examiner les aspects du projet pertinents en matière de politique de sécurité. Aussi bien devant la CPS-N que devant la sous-commission, la CCDJP a exprimé des réserves importantes à l’égard du projet. La CPS-N a pris acte des résultats des travaux de sa sous-commission.

Lien : <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sik-n-2023-01-24.aspx?lang=1036>